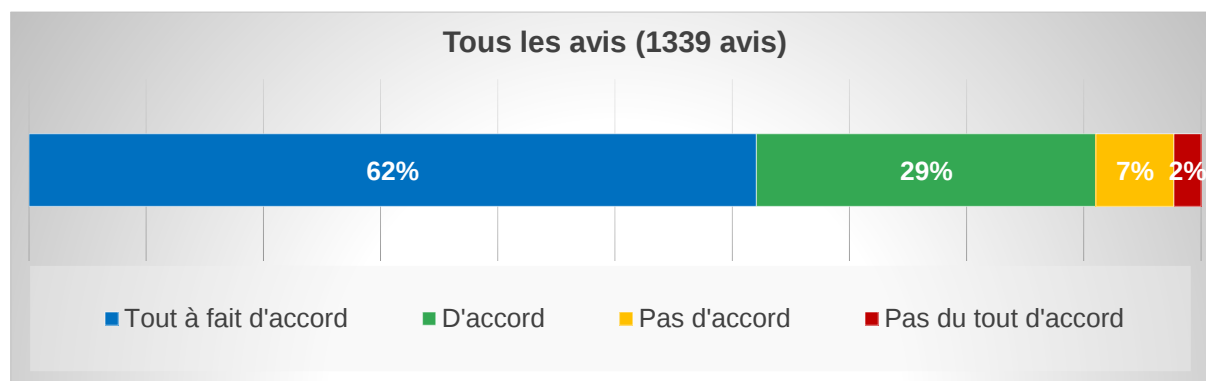


Les perspectives de titularisation

16 - La titularisation permet de sortir de la précarité des suppléances.

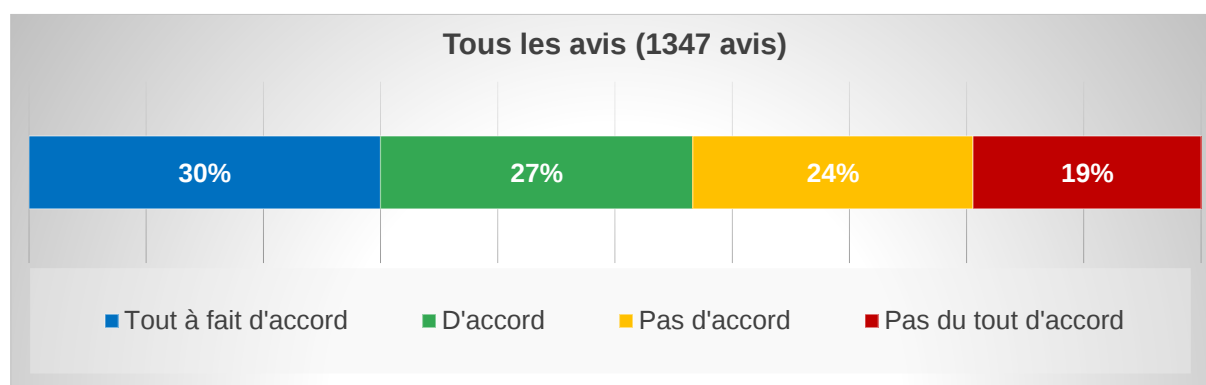
1 396 réponses. 57 collègues sont sans avis ou ne sont pas concerné·es.



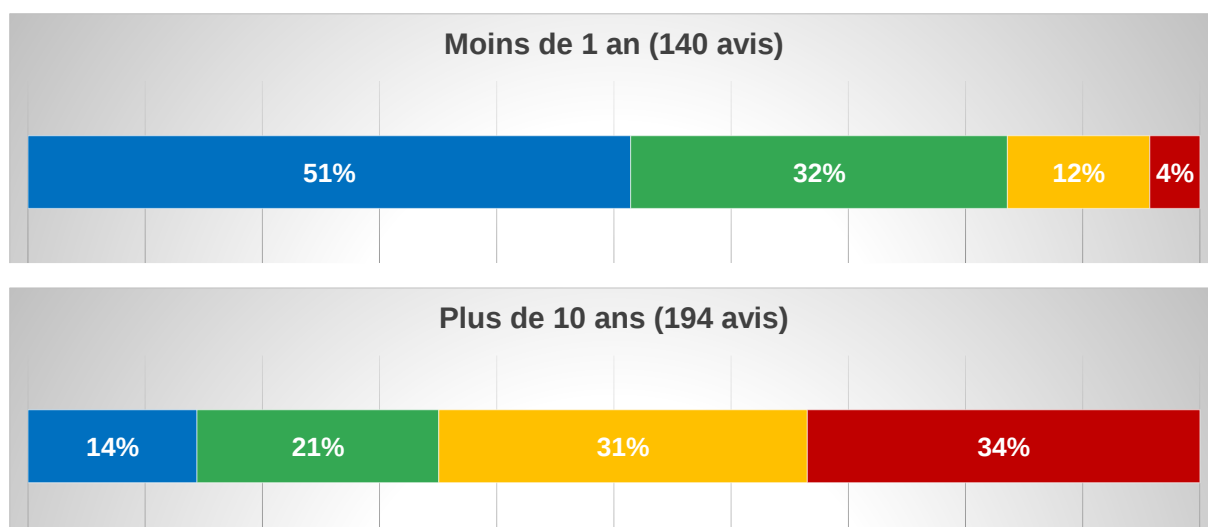
Concernant le fait que la titularisation permet de sortir de la précarité, 91 % des personnes ayant répondu sont d'accord avec cette affirmation, sans qu'il y ait de différence de résultats notable entre le premier degré, le second ou l'université. L'ancienneté des enseignant·es n'a pas non plus d'influence. 9 % des maîtres délégués considèrent donc sans doute que leur situation ne relève pas de la précarité.

17 - Le concours est la solution pour devenir titulaire.

1 389 réponses. 42 collègues sont sans avis ou ne sont pas concerné·es.

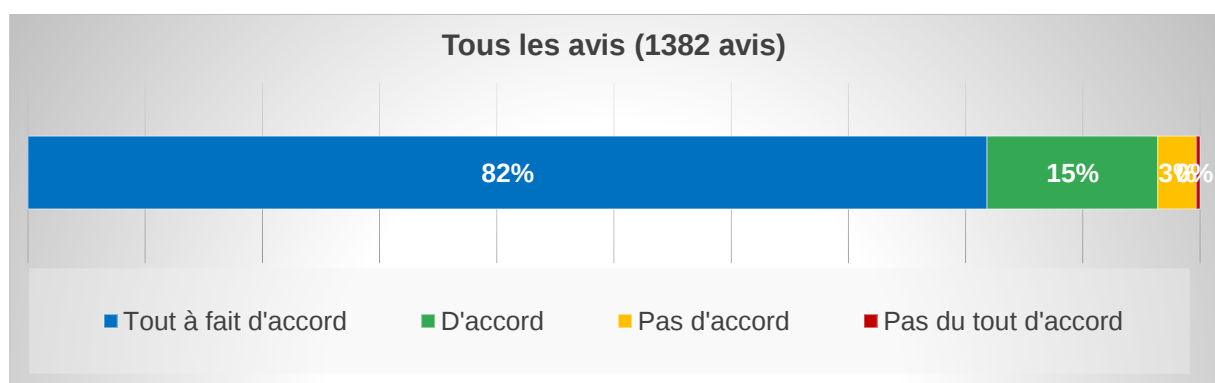


57 % des professeur·es estiment que le concours est la solution pour devenir titulaire. Mais l'ancienneté du maître influence grandement les avis. Les débutant·es envisagent très certainement de passer rapidement un concours (83 % sont d'accord avec l'affirmation) alors que les plus ancien·es estiment majoritairement que le concours n'est pas la seule solution pour devenir titulaire (35 % seulement sont d'accord avec l'affirmation). Il semble donc que le concours devient progressivement un obstacle à la titularisation.



18 - J'estime que l'on devrait être titularisé.e après quelques années de suppléance, sans passer de concours.

1 398 réponses. 16 collègues sont sans avis ou ne sont pas concerné-es.

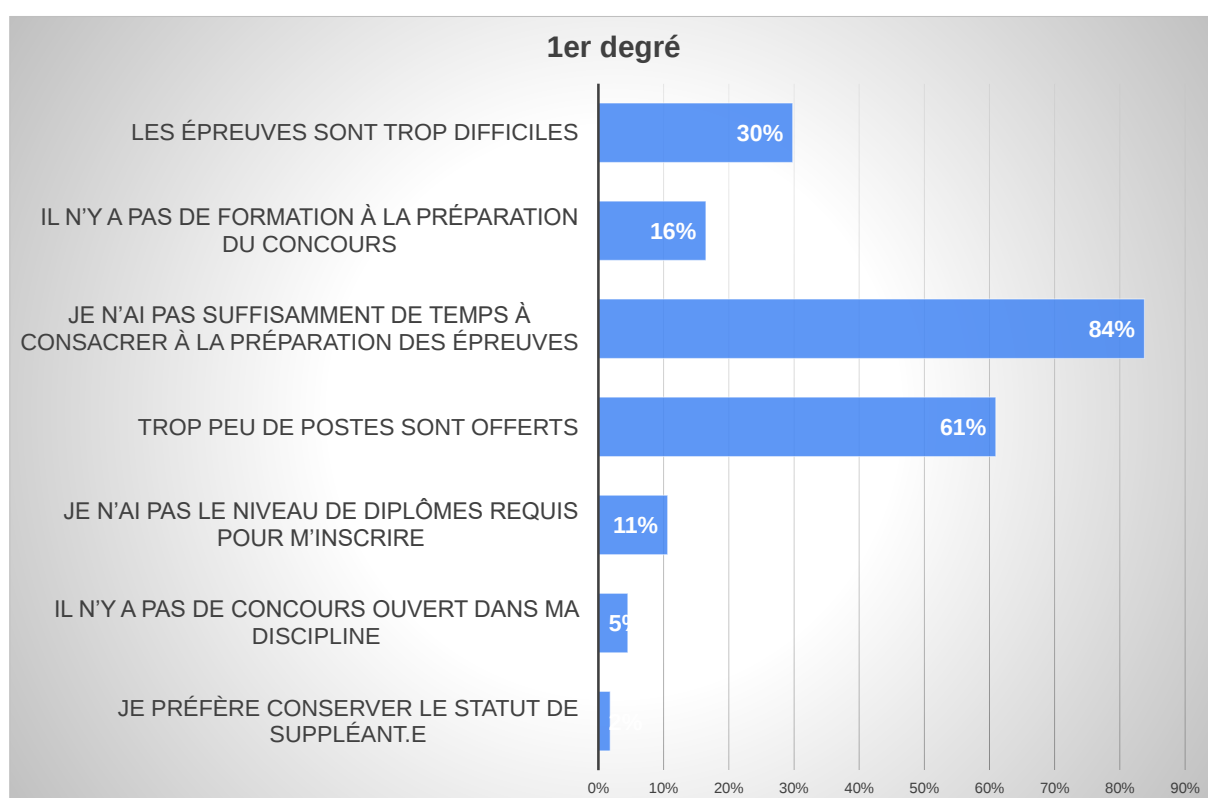
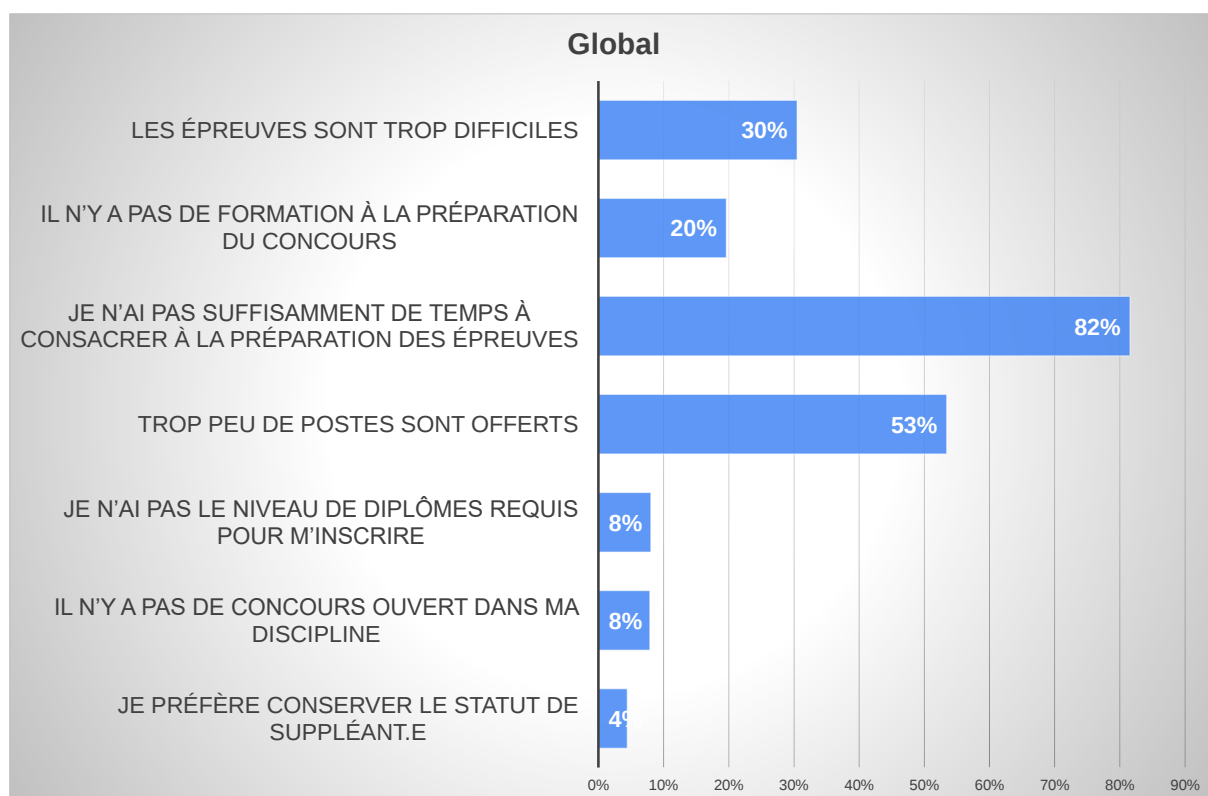


La tendance qui se dégage dans le paragraphe précédent se confirme ici car la quasi-totalité des personnes pensent que la titularisation sans passer le concours devrait être automatique après quelques années de suppléance, en particulier dans le supérieur et, bien évidemment, chez les maîtres délégués ayant une ancienneté importante.

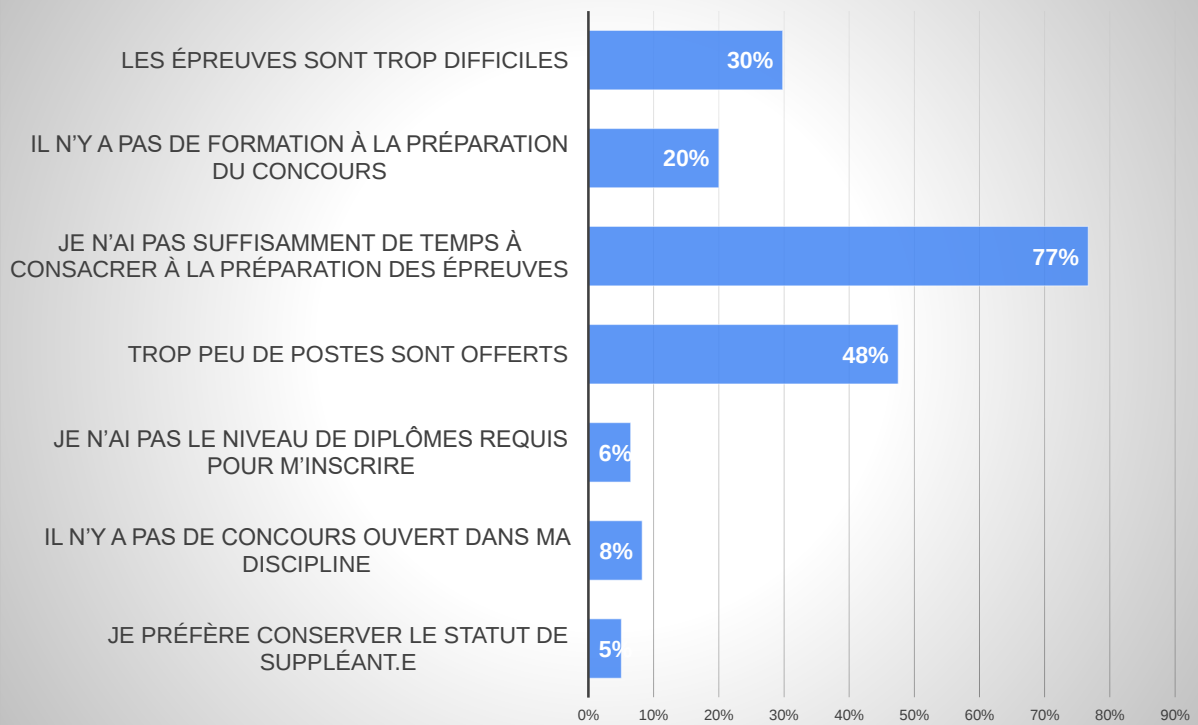
19 - Quels sont les freins ou les obstacles à candidater pour un concours d'enseignant ?

1 355 répondant-es

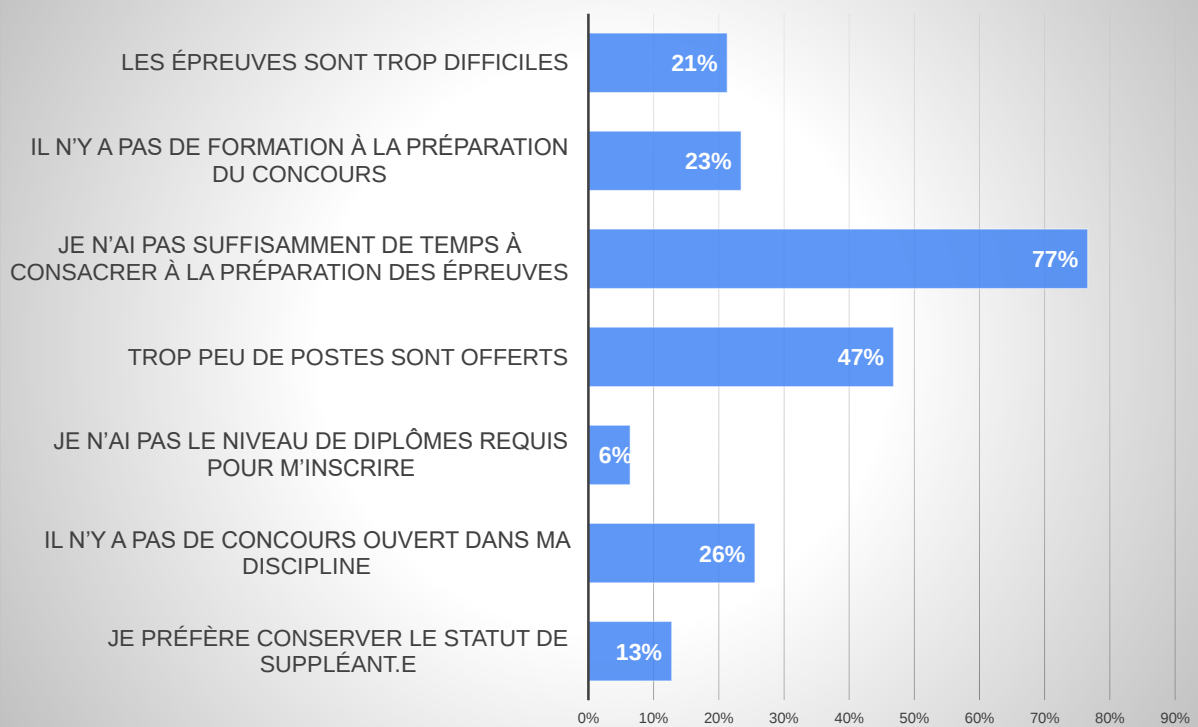
Les freins ou les obstacles pour candidater à un concours d'enseignant-es sont multiples, mais tiennent essentiellement au temps à consacrer à la préparation des épreuves (82 %), au nombre de postes offerts (53 %) et à la difficulté des épreuves (30 %). Ce classement se confirme dans les 1^{er} et 2nd degrés et à l'université avec des chiffres sensiblement équivalents. En outre, quelle que soit l'ancienneté, l'obstacle majeur reste le manque de temps pour préparer les épreuves.

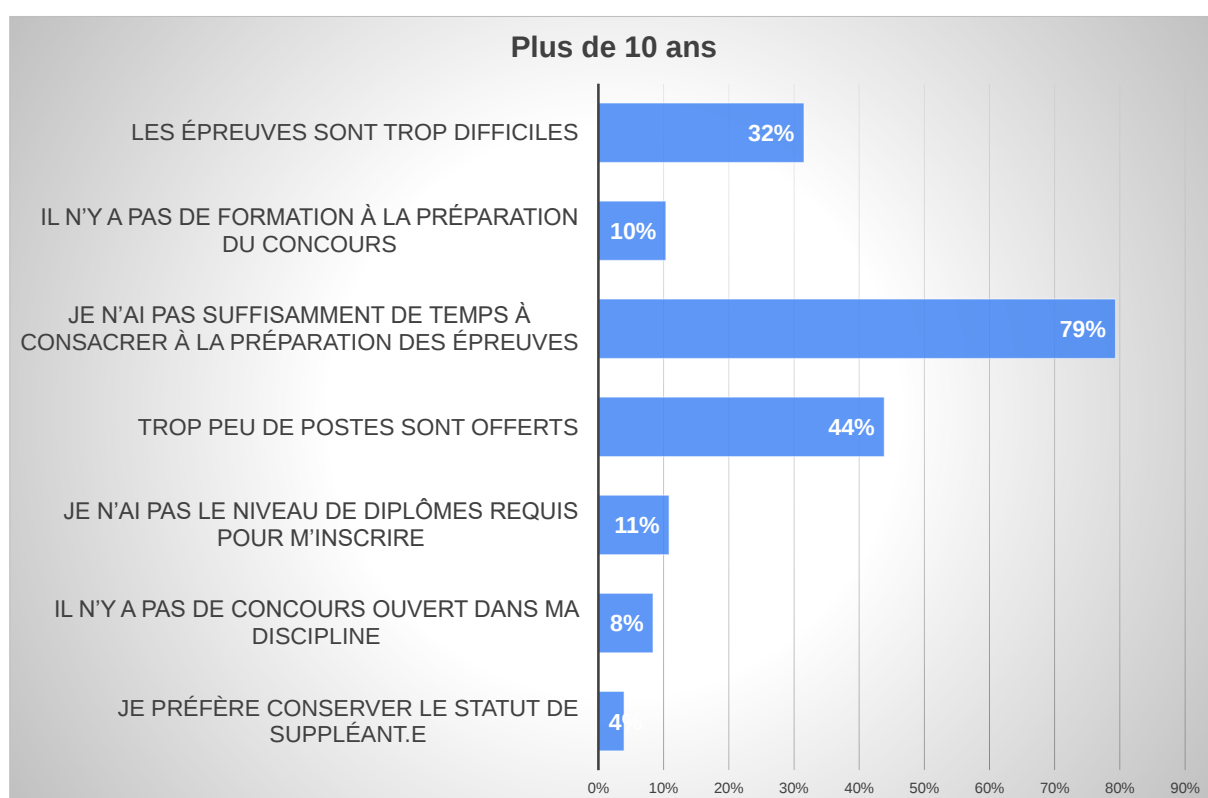
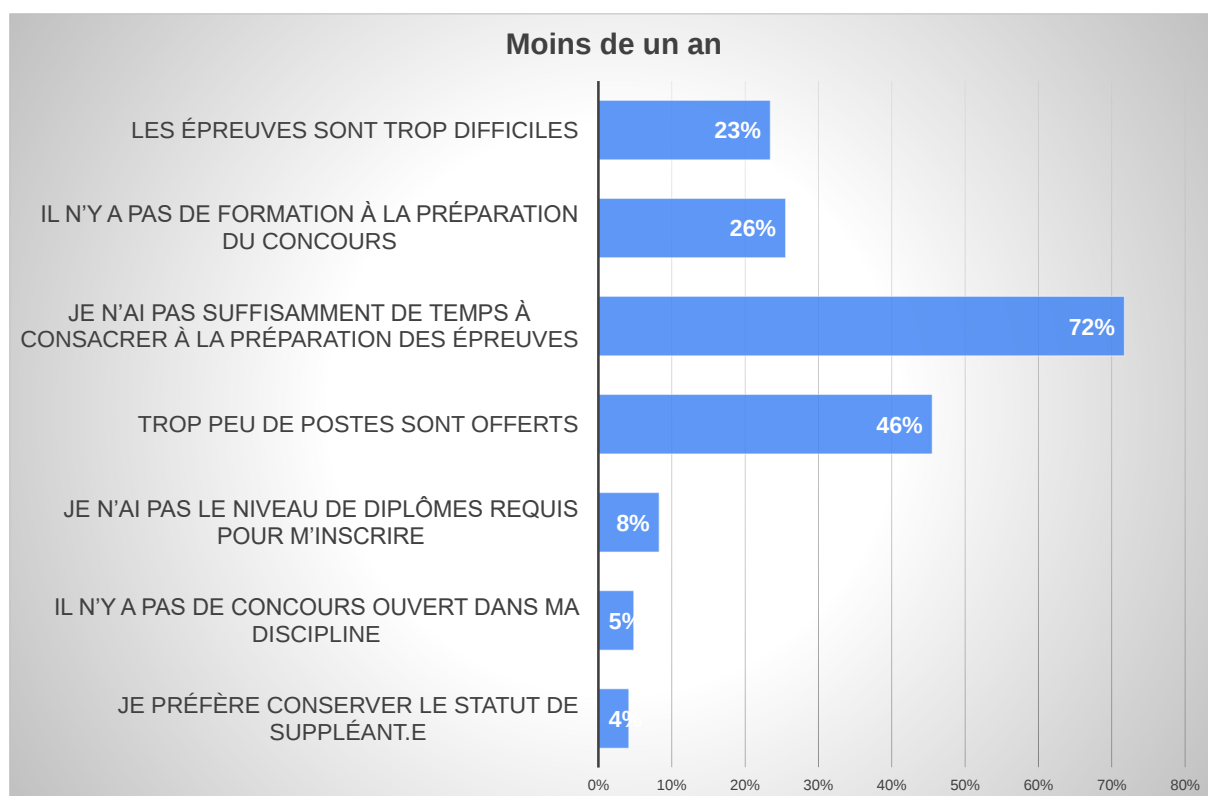


2nd degré



Dans le supérieur





Les enseignant·es qui ont précisé leur réponse pointent souvent que, passé un certain âge, il est très difficile de se motiver pour passer le concours. En effet, certain·es ont fait toute leur carrière en tant que suppléant·es, sont à quelques années de la retraite et ne perçoivent pas l'intérêt de mobiliser une énergie (qu'ils·elles n'ont plus forcément) pour le peu d'années qu'il leur reste à enseigner. Ils·elles reconnaissent également que préparer le concours est générateur d'un stress qu'ils·elles ne sont pas forcément prêt·es à assumer. Quand ils·elles

font référence aux problèmes de temps, ils·elles mentionnent essentiellement la difficulté de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Certain·es d'entre eux·elles, ayant des heures supplémentaires et enseignant très souvent sur de nombreux niveaux et/ou dans plusieurs établissements, ont du mal à préparer les heures de cours et à se dégager du temps pour travailler en vue du concours. En outre, ils·elles estiment parfois avoir perdu le niveau nécessaire à l'obtention du concours dans leur discipline et qu'il est impossible de le rattraper en travaillant. Et quand des formations sont proposées, elles sont parfois très éloignées du domicile des personnes, ce qui ne facilite pas l'engagement. Tout mener de front semble donc pour beaucoup impossible. Ils·elles préfèrent alors s'investir pleinement dans leur travail, au service des élèves.

Qui plus est, le manque de postes offerts au concours ne les motive pas non plus à s'engager dans la démarche de formation (sans compter que dans certaines disciplines aucun poste n'est ouvert). Les « sacrifices » personnels sont bien trop grands au regard de la perspective de titularisation par le biais du concours. Les personnels estiment qu'après un certain nombre d'années passées au service des élèves, la titularisation devrait n'être qu'une formalité (ou obtenue après une inspection favorable). Certain·es enseignant·es jugent d'ailleurs inadmissible qu'ils·elles puissent être recruté·es et enseigner de nombreuses années sans le concours et qu'à terme on ne leur offre pas la possibilité d'être titularisé·e. Finalement, l'Éducation nationale a du personnel pour « pas cher » pensent beaucoup de maîtres qui se considèrent dans certains cas comme des « bouche-trous ». Un nouveau dispositif « Sapin » serait le bienvenu pour permettre une titularisation sans le concours.

Parfois, les enseignant·es reconnaissent être déjà dans une démarche de préparation du concours depuis plusieurs années, mais sans succès en raison des motifs déjà évoqués supra. Certain·es ont déjà été admissibles mais n'ont pas convaincu à l'oral. D'autres déplorent les notes et les seuils d'admissibilité qui leur semblent ridicules et décrédibilisent le concours.

Quant à certain·es enseignant·es, ils·elles ne désirent pas être titularisé·es car ils·elles ne sont pas mobiles pour des raisons personnelles, préfèrent être libres de refuser un poste ou de le choisir, ou bien encore n'ont pas les informations sur les possibilités de titularisation.